2007-03382/

Communiqués de BAnQ

Ville-Marie a induit le public en erreur, déplore BAnQ

Montréal, le 23 avril 2007 – Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) déplore que l'arrondissement Ville-Marie ait induit le public en erreur la semaine dernière. Tant dans ses communiqués de presse qu'au cours de ses multiples entretiens avec les médias, le directeur des affaires publiques de l'arrondissement, M. Jean-Yves Duthel, a diffusé des faussetés.

BAnQ juge important de rétablir les faits :

1. L'arrondissement Ville-Marie, dans un communiqué diffusé en fin d'après-midi le jeudi 19 avril, affirme avoir décidé de refuser notre proposition d'aménagement d'un périmètre de sécurité autour de la Grande Bibliothèque en se fondant notamment sur un avis « reçu » de la Régie du bâtiment du Québec. M. Jean-Yves Duthel a répété cette assertion au cours de ses entretiens avec des médias. Ceci est faux. Vérification faite auprès de la Régie du bâtiment, cet avis n'existe pas et ne peut donc avoir été transmis à l'arrondissement Ville-Marie. La Régie en est encore à l'étape de l'analyse attentive et approfondie de notre proposition. Il est incompréhensible qu'une instance publique comme l'arrondissement Ville-Marie présume ainsi de la décision d'un organisme administratif aux pouvoirs quasi judiciaires. BAnQ entend respecter entièrement les prérogatives conférées par la Loi à la Régie du bâtiment en matière de sécurité et demande à l'arrondissement d'en faire autant.

2. L'arrondissement Ville-Marie, toujours par la voix de M. Duthel, a affirmé le 19 avril à Radio-Canada (émission ***Désautels***) que les « experts » de l'arrondissement et de BAnQ se « sont parlé en cours de processus » notamment pour « avoir des informations supplémentaires » ou encore pour « échanger ». Devant nos dénégations, il l'a répété le lendemain avec plus de force encore à ***La Presse*** (édition du 21 avril) en disant que le contact avait été pris « à plusieurs reprises ». Ceci est faux, encore une fois. Vérifications faites auprès des personnes liées à ce dossier à BAnQ, ainsi que chez nos architectes et ingénieurs, ou encore chez l'entrepreneur, aucune personne n'a reçu quelque communication que ce soit de l'arrondissement Ville-Marie à propos de notre proposition depuis le 26 janvier dernier, date du dépôt de notre demande de permis. De haut en bas de la pyramide, le silence a été total.

3. L'arrondissement Ville-Marie a communiqué sa décision à la presse le jeudi 19 avril en fin d'après-midi, sans en informer BAnQ au préalable. Devant notre protestation, M. Duthel a affirmé à ***The Gazette*** que nous avions tort et que nous avions bel et bien reçu une lettre d'avis le matin même, 19 avril. Vérification faite, cette lettre est arrivée par messager le lendemain matin, 20 avril, au débarcadère (!) de l'avenue Savoie. M. Duthel affirme désormais qu'il s'agit d'un problème de secrétariat. Nous n'en croyons rien. Car la lettre était datée du 18 avril et les bureaux de l'arrondissement sont situés à quelque 300 mètres de l'entrée principale de la Grande Bibliothèque.

Le maire de l'arrondissement Ville-Marie, M. Benoît Labonté, étant également l'élu responsable de la culture pour l'ensemble du territoire montréalais, nous ne comprenons pas comment il a pu cautionner un tel coup de force, suivi d'une opération systématique de désinformation et parfois

de mensonges à l'égard de notre institution. Fréquentée très majoritairement par les Montréalais qui l'ont plébiscitée, la Grande Bibliothèque rend à la Ville un service insigne contre une contribution minime de sa part. À défaut d'une amitié qui semble absente, BAnQ mériterait au moins l'attention et le respect des autorités municipales.

Au sujet de la Grande Bibliothèque et de BAnQ

Accueillant près de 10 000 visiteurs par jour, la Grande Bibliothèque est un important centre de rayonnement culturel de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). BAnQ a pour mission d'acquérir, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire publié, archivistique et filmique du Québec ou relatif au Québec. Elle offre aussi à tous les Québécois — sur place, par Internet ou par prêt entre bibliothèques — un accès gratuit à de vastes collections universelles et aux services d'une bibliothèque publique d'envergure. BAnQ regroupe la Grande Bibliothèque et le Centre de conservation à Montréal ainsi que des centres d'archives à Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Rouyn-Noranda, Saguenay, Sept-Îles, Sherbrooke et Trois-Rivières.

À propos de BAnQ | Droits d'auteur | Confidentialité | Déclaration de services aux citoyens | Protecteur des usagers de BAnQ
Dernière modification : 23 avril 2007

Québec
© Gouvernement du Québec, 2007